

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 février 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-02-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de février de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2019-02-023

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 04 février 2019 avec la modification suivante :

AJOUTER :

9.2 Renouvellement du contrat de la machine à timbrer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-02-025

INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 270 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de SIX(6) billets au coût de 45 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 02 mars 2019, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-026

LETTRE DE LA FONDATION MIRA INC.

Attendu que la Fondation Mira Inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 2 juin 2019;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira Inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 2 juin 2019, de 8 h à 15 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec;

Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ.

La Fabrique St-André nous fait part d'un problème présent depuis quelques années, concernant un égout situé sur la rue de la Fabrique et que ce problème provoque une infiltration d'eau dans le sous-sol lors de grandes précipitations et de périodes de redoux.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-02-027

DEMANDE POUR LE PRÊT D'UNE SALLE PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE (CDRN).

Attendu que la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) est un organisme sans but lucratif et que cette dernière représente toutes les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu que la CDRN tient son assemblée générale annuelle en mars de chaque année et que cette dernière change de municipalité d'une année à l'autre, afin de rejoindre une population différente et de mieux faire connaître leurs projets;

Attendu qu'une demande est soumise pour le prêt d'une salle pouvant accueillir environ 30 personnes et disposer de possibilités technologiques pour une présentation PowerPoint, pour la tenue de son assemblée générale annuelle qui aura lieu le 20 mars 2019 de 18h30 à 22h00;

Attendu qu'une demande est également soumise afin qu'ils puissent avoir accès à la salle en après-midi pour pouvoir installer leurs kiosques d'informations;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise le prêt d'une salle, à la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) selon le règlement de tarification en vigueur :

LOCATION DES SALLES, UTILISATION DES JEUX ET LOCATION DE CHAISES ET TABLES

La Ville d'Acton Vale s'engage à fournir gratuitement la salle #3 du Centre sportif aux organismes à but non lucratif (OSBL) pour la tenue de réunions (moins de 3 heures) et cela, uniquement selon la disponibilité du local entre le 03 janvier et le 22 décembre de chaque année, excluant les jours fériés. L'organisme demandeur devra démontrer son incorporation selon la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec et avoir son siège social sur le territoire de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-028

DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites;

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 9 juin 2019, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité », le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR

DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-02-029

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 18, 19 et 20 mai 2019;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (18, 19 et 20 mai 2019), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2019;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (31 août, 1^{er} et 2 septembre 2019), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-030

ADOPTION DU RÈGLEMENT 001-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 janvier 2019, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 001-2019 « Règlement numéro 001-2019 ayant pour objet d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-031

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 002-2019.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n^o 002-2019 « Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 069-

2003, afin de revoir la superficie maximale des bâtiments accessoires détachés dans la zone 138».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-032

LOCATION D'UN SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE.

Attendu que le 21 janvier 2019, la Ville d'Acton Vale a adopté la résolution numéro 2019-01-020;

Attendu que l'actuel contrat pour la location d'un système de chronométrage intervenu entre la Ville d'Acton Vale et Sportstats se termine après la tenue du Défi des Semelles d'Acton Vale, édition 2019, qui aura lieu le 26 mai 2019;

Attendu l'article 2125 du *Code civil du Québec*;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De résilier le contrat octroyé à **Quid Chrono** par l'adoption de la résolution numéro 2019-01-020 tel que le permet l'article 2125 du *Code civil du Québec*;

D'abroger la résolution numéro 2019-01-020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-033

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2018-12-424.

Attendu qu'à la séance du 3 décembre 2018, le conseil a adopté la résolution 2018-12-424, relativement à l'adjudication du contrat de service pour des services géotechniques dans le cadre du projet de la construction du gymnase à **Labo S.M. Inc.**;

Attendu qu'en date du 14 décembre 2018, **Labo S.M. Inc.** a été vendu à **FNX-innov** et que la même équipe est demeurée en place;

Attendu que **FNX-innov** entend honorer le contrat adjudgé à **Labo S.M. Inc.**;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Acrouette et il est résolu :

De modifier la résolution 2018-12-424 pour y lire :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **FNX-innov** au coût de 12 000 \$, taxes incluses, le tout selon l'offre de service daté du 28 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ORGANISME DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA, POUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection oblige le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 exploité en date du 1er avril 2015 à produire des rapports présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source;

Attendu que la date limite fixée pour la transmission du premier rapport est le 1er avril 2021;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1, raccordé à une installation de production d'eau potable et qu'elle est alors assujettie à l'exigence de produire des rapports d'analyse de la vulnérabilité de sa source;

Attendu que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a tenu une rencontre d'information en octobre 2018 à l'intention de toutes les municipalités du bassin versant concernées par cette obligation et a mis en place par la suite un regroupement des municipalités intéressées à mandater l'OBV Yamaska pour la production des rapports d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable;

Attendu que l'OBV Yamaska possède les outils et compétences nécessaires à la bonne exécution de tels mandats et que dû aux gains d'efficacité qui résultent de cette collaboration, l'organisme offre des prix avantageux aux municipalités membres du regroupement;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a la possibilité d'obtenir une subvention couvrant une partie des coûts par le biais du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;

Attendu que l'offre de service de l'OBV Yamaska datée du 16 janvier 2019, pour un montant total de 32 541.60 \$, taxes en sus, et payable selon les modalités de paiement établies à l'article 4 de l'offre de service;

Attendu que le prix proposé est établi en fonction d'une collaboration entre plusieurs municipalités et qu'il est conditionnel à la participation d'au moins six municipalités au regroupement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de service de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour la production du rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Ville d'Acton Vale, datée du 16 janvier 2019, pour un montant total de 32 541.60 \$, **le tout conditionnel à l'octroi de la subvention du « Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité ».**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-035

OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC.

Attendu que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé, en juin 2016, la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Attendu que la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions* du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

Attendu que l'implantation de ce registre (\$ 17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Attendu que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Attendu qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Attendu que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Attendu que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

Que le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Que le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la « démonisation » de leurs propriétaires;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC d'Acton.

Les conseillers Yves Arcouette et Raymond Bisailon et la conseillère Suzanne Ledoux sont en désaccord avec la présente résolution.

Les conseillères Pierrette Lajoie et Annie Gagnon et le conseiller Bruno Lavallée sont en accord avec la présente résolution.

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, monsieur Éric Charbonneau, exerce son droit de vote et vote en faveur de la présente résolution.

Adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-02-036

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-037

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-01-2019 au 30-01-2019 	79 405.25 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 01-01-2019 au 31-01-2019 	179 302.77 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois de janvier 2019 	135 854.28 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de décembre 2018 (2^e partie) 	13 497.79 \$
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de janvier 2019 	131 673.23 \$
Grand Total	539 733.32 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-038

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA MACHINE À TIMBRER.

Attendu que le contrat pour la location de la machine à timbrer vient à échéance au début du mois de mars;

Attendu que la trésorière a demandé des soumissions, sur invitation, auprès de 2 fournisseurs pour un contrat de location d'une durée de trois (3) ans;

Attendu la recommandation de la trésorière;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant mensuel de 218.86 \$, plus taxes, soit une somme facturée tous les trimestres de 656.58 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-517, pour la location de la machine à timbrer;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Pitney Bowes au coût mensuel de 218.86 \$, plus taxes;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de location-bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-039

RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉS(ES) DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 685.55 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-040

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Mark-André Robert à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 15 février 2019;

De remercier monsieur Robert pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-041

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL.

Attendu que le 18 février 2008, le conseil a adopté une politique sur le harcèlement en milieu de travail;

Attendu que suite à la modification de la *Loi sur les normes du travail* au 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de modifier la politique déjà en place;

Attendu que les changements consistent à :

- Délai pour porter plainte passe de 90 jours à 2 ans.
- Harcèlement sexuel est maintenant reconnu, ce qui n'était pas le cas avant, bien que notre ancienne politique le prévoyait;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'adopter, telle que soumise, la politique sur le harcèlement en milieu de travail avec ses modifications;

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la Ville, ladite politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-042

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2019.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-043

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2019.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2019 le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-044

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2019 – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2019 – Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-045

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions, par voie d'appel d'offres,** pour la fourniture d'un camion 10 roues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-046

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE, POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24H DE HOCKEY.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Soccer Mineur d'Acton Vale, pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 26 et 27 avril 2019 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 800 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à l'Association du Soccer Mineur d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Soccer Mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-047

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE.

Attendu que l'Association du Baseball Mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2019;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Baseball Mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2019. Le coût d'inscription pour 2019 est déterminé comme suit :

Novice:	65.00\$
Atome:	96.00\$
Moustique et peewee:	106.00\$
Bantam:	116.00\$
Midget:	130,38\$ (+ tx pour les majeurs)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-048

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER – CARREFOUR DES

GÉNÉRATIONS/ BIBLIOTHÈQUE/ HÔTEL DE VILLE/ CENTRE SPORTIF/CASERNE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le directeur des services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'entretien ménager – Carrefour des Générations / Bibliothèque / Hôtel de Ville / Centre sportif/Caserne.

Adoptée à l'unanimité conseillers présents.

Rs.2019-02-049

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES PARA POUR LA PRÉSENTATION DES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2019.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 5 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2019;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les PARA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-050

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire;

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la présentation de sa 22^e édition, qui aura lieu les 5, 6 et 7 juillet 2019;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-051

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME JOANNE JOANNETTE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la Foire Agroalimentaire aura lieu les 5, 6 et 7 juillet 2019 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser Mme Joanne Joannette à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la Foire Agroalimentaire les 5, 6 et 7 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-052

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANT ET AUTONOME (APRIA) 4 500 PSI.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 31 janvier 2019 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à l'acquisition d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) 4 500 psi;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Joël Perron, directeur du service incendie;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 43 377.76 \$, plus taxes pour l'acquisition d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) 4 500 psi;

De financer cette dépense de la façon suivante :
27 670 \$ à même le fonds de roulement, sur une période de 3 ans;
15 707.76 \$ à même le fonds général.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Aéro-Feu Ltée** au coût de 43 377.76 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 31 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 18.

Mme Lise Trahan	<ul style="list-style-type: none">• Apporte des commentaires relativement à leur demande.• Demande s'ils peuvent avoir la caméra de la Ville pour vérifier où s'arrêtent les tuyaux sur la rue de la Fabrique.• Demande si les trottoirs seront faits lors des travaux de pavage sur la rue Ricard.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi l'opposition au registre des armes à feu.
M. André Lapierre	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand sera pavée la route Laliberté.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et 30 minutes (20;30).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date